

24 déc 2021 -09:30

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2021

Assurer les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible utilisé

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible utilisé.

L'avant-projet s'inscrit dans le droit fil de la mise en œuvre de l'accord de gouvernement, il renforce la Commission des provisions nucléaires et protège les générations futures en leur épargnant les conséquences financières des choix opérés par les générations précédentes.

Concrètement, l'avant-projet entérine les principes suivants :

- empêcher le démantèlement de l'exploitant nucléaire et préserver sa performance
- garantir la contre-valeur des provisions nucléaires
- renforcer le contrôle prudentiel de la Commission des provisions nucléaires
- améliorer les règles de bonne gouvernance auprès de la société de provision nucléaire Synatom
- l'évaluation de la création d'un organisme indépendant pour la gestion des provisions

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi renforçant le cadre applicable aux provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible utilisé et abrogeant partiellement et modifiant la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion de matières fissiles irradiées dans ces centrales nucléaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be